



Mairie d'OLLOIX

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

I. Contexte économique, social, budgétaire

La commune d'Olloix est une commune rurale dont la population augmente légèrement depuis quelques années ; elle compte aujourd'hui 326habitants.

La proximité des villes de Clermont-Ferrand et Issoire en font un village attractif pour des personnes qui recherchent le calme tout étant proche des pôles d'activité. La plupart des « Olloisiens » travaillent dans une des 2 métropoles ou en périphérie.

Toutefois ses ressources sont très limitées.

L'auberge intercommunale « La Maison de la Monne » accueille quelques touristes venus se mettre « au vert » il existe également des chambres d'hôtes et des gîtes meublés privés, l'ensemble de ces hébergements propose une offre touristique convenable.

Cette année 2023 a été marquée par la démission du maire M. Jean-Louis CECCHET, M. Pierre SAVIGNAT a assuré les fonctions de maire par intérim jusqu'au 2 février 2024, date à laquelle le conseil municipal au complet a élu M. Alain HÉRITIER, Maire, M. Pierre SAVIGNAT a été reconduit 1^{er} adjoint, Mme Charlotte COGAN a été élue 2^e adjointe.

Entre temps, le 28 janvier 2024, on eut lieu des élections municipales partielles afin de compléter l'effectif du conseil municipal ; M Robert SERVIER et M. Pierre LOISEAU ont été élus conseillers municipaux.

II. Priorités du budget

En 2023 la priorité du budget a été la 2eme tranche des travaux de rénovation et la sécurisation de l'église communale d'Olloix, ainsi que la réfection de la toiture de la Chapelle Saint Joseph.

III. Ressources et charges des sections de Fonctionnement et Investissement du budget principal

1. <u>Charges de fonctionnement de l'exercice :</u>	258 854,45 €
--	---------------------

Les dépenses de fonctionnement ont peu évoluées depuis l'année passée.

2. <u>Ressources de fonctionnement :</u>	275 184,96 €
---	---------------------

Les recettes de fonctionnement ont augmenté cette année, notamment les dotations de l'Etat et les impôts locaux en raison de l'augmentation des bases pour tenir compte de l'inflation ; la principale source de revenus provient de dotations de l'Etat, des impôts locaux, de la location des immeubles et des redevances de l'aire de camping, celle a été particulièrement bien fréquentée cette année et représente une source de revenu non négligeable pour la collectivité. L'excédent reporté est de 41 816,10 €.

3. <u>Charges d'investissement:</u>	96 642,77 €
--	--------------------

– Déficit reporté 2022 :	12 603,32 €
--------------------------	-------------

– Acquisition de barrière de sécurité	1 062,00 €
– Travaux de rénovation et de sécurisation de l'église d'Olloix :	68 276,99€
– Travaux de réfection d'une partie de la toiture de la chapelle Saint Joseph	13 572,00 €
– Adressage : plaques et numéros de rue	2 151,72€
– Achat d'une perceuse et mandarin peinture	228,90 €
– capital des emprunts :	10 654,14 €
– caution remboursées aux locataires partis	436,00 €

Restes à réaliser en 2024 : Dépenses : A inscrire au BP 2024 42 818 €

- acompte et pose de moustiquaire pour la mairie 165 €
- travaux église 42 353 €
- Mise aux normes boitiers de commande éclairage public : 300 €

Restes à réaliser en 2024 : Recettes : A inscrire au BP 2024 61 513 €

- Bonus ruralité : travaux toiture chapelle saint Joseph : 1 196 €
- Subvention travaux église du bourg d'Olloix : 63 382 €

4. Recettes d'investissement : 72 444,32€

– Caution reçues des nouveaux locataires	452,00 €
– des taxes d'aménagement sur les constructions nouvelles :	9 673,81 €
– le remboursement de la TVA des travaux effectués en 2021 :	7 406,70 €
– Amortissement :	7 409,11 €
– Subvention travaux église :	37 563,68 €
– Subvention travaux de la chapelle St Joseph :	9 048,00 €

5. Ressources et charges des sections de Fonctionnement et Investissement du budget annexe de l'Assainissement

La commune d'Olloix ne possède plus la compétence « Eau » depuis le 1^{er} janvier 2018, désormais détenue par la communauté de communes « Mond'Arverne Communauté », qui la délègue à SUEZ depuis le 1^{er} janvier 2021.

Par jugement du 18 septembre 2020, le Tribunal judiciaire a débouté la commune d'OLLOIX de l'ensemble de ses demandes dans l'affaire qui l'oppose à la commune de St Nectaire. La commune d'Olloix a décidé de faire appel de cette décision. L'Appel a confirmé le premier jugement, la Commune d'Olloix s'est pourvue en cassation.

1. Les charges de fonctionnement 58 211,06 €

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe de l'Assainissement consistent principalement en l'entretien des réseaux, le versement des taxes réglées à l'Agence de l'Eau ainsi que le remboursement des intérêts des emprunts.

2. Les recettes de fonctionnement : 57 967,02 €

Elles proviennent principalement des redevances payées par les abonnés et des taxes de raccordement aux réseaux dont s'acquittent les nouveaux abonnés. Le conseil municipal a instauré en 2021 la PFAC (5000 €/branchement) pour permettre de faire face aux dépenses.

IV. Montant du budget consolidé :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts	Réalisés	Crédits ouverts	Réalisés	Restes à réaliser
COMMUNE					
Dépenses	296 517,12	258 854,45	152 722,12	96 642,77	42 818,00
Recettes	296 517,12	275 184,96	152 722,12	72 444,32	61 513,00
ASSAINISSEMENT					
Dépenses	59 465,27	58 191,31	69 558,80	34 394,47	0,00
Recettes	59 465,27	57 967,02	69 558,80	48 226,00	0,00
TOTAL GENERAL					
Dépenses	355 982,39	317 045,76	222 280,92	131 037,24	42 818,00
Recettes	355 982,39	333 151,98	222 280,92	120 670,32	61 513,00

V. Crédits d'investissement et de fonctionnement pluriannuels

Sans objet

VI. Niveau de l'épargne brute :

Budgets	Capacité d'autofinancement = CAF brute €	Niveau de l'épargne nette = CAF nette €
COMMUNE	16 330,51	3 947,31
ASSAINISSEMENT	-224,29	-10 473,29

CAF BRUTE = Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement

CAF nette = CAF BRUT – dette (intérêts + capital)

VII. Niveau d'endettement de la collectivité :

Capital restant dû au 31/12/2022 en € :

Commune :	92 989
Assainissement :	75 916

VIII. Niveau des taux d'imposition :

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts en 2023 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	36,68 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	132,30 %

IX. Effectif salarial et charges de personnel

L'effectif de de trois agents titulaires au 31 décembre 2023.

1. 1 catégorie A :
 - ✓ 1 secrétaire de mairie au grade d'attaché, en charge de la comptabilité, budgets, marchés, dossiers de subventions et du personnel (paie + gestion de la carrière des agents).

2. 2 catégories C :
 - ✓ 1 adjoint administratif en charge de l'accueil, urbanisme, état civil, élection,...
 - ✓ 1 adjoint technique territorial en charge de l'entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments communaux